



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 septembre 2023**

Date de convocation : jeudi 21 septembre 2023

Délibération n° CC_2023_163
Nomenclature : 5.3.5

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 45

Votants : 53

Pouvoirs :

Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU à M.
Pierre-Henri JALLAIS, M. Pierre TUAL à M. Eric
PANNAUD, M. Ammar BERDAI à Mme Marie-Line
CHEMINADE, M. Philippe CREACHCADEC à M.
Joël TERRIEN, M. François EHLINGER à M.
Fabrice BARUSSEAU, M. Pierre MAUDOUX à
Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Mme
Véronique TORCHUT à M. Thierry BARON, Mme
Amanda LESPINASSE à M. Frédéric ROUAN, M.
Jean-Marc AUDOUIN à M. Alexandre GRENOT,
M. Pierre HERVE à M. David MUSSEAU
Ne prend pas part au vote : 2

OBJET : EPIC Office de Tourisme de Saintes et de
la Saintonge - Désignation des membres au sein
du Comité de Direction - Remplacement d'un
membre sortant

Le 27 septembre 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de la CDA de Saintes, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. Cyrille BLATTES, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, Mme Annie GRELET, M. Jean-Michel ROUGER, Mme Aurore DESCHAMPS, M. Alain MARGAT, M. Eric BIGOT, M. Gaby TOUZINAUD, M. Pascal GILLARD, M. Laurent MICHAUD, M. Francis GRELLIER, Mme Marie-France DREY, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Dominique LUCQUIAUD, M. Alexandre GRENOT, M. Philippe ROUET, Mme Christine MESLAND, Mme Martine MIRANDE, M. David MUSSEAU, M. Bernard COMBEAU, Mme Christelle BASSO-FIN, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Mme Florence BETIZEAU, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, Mme Marie-Line CHEMINADE, Mme Dominique DEREN, M. Pierre DIETZ, Mme Evelyne PARISI, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, M. Frédéric ROUAN, M. Michel ROUX, Mme Joëlle DUJARDIN, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

M. Jean-Luc FOURRE, M. Jacki RAGONNEAUD, Mme Agnès POTTIER, M. Rémy CATROU, M. Laurent DAVIET, M. Charles DELCROIX, M. Jean-Philippe MACHON, Mme Charlotte TOUSSAINT, Mme Céline VIOLETT

Secrétaire de séance : M. Cyrille BLATTES

RAPPORT

Le rapporteur rappelle que suite à la délibération n°2019-64 du Conseil Communautaire en date du 23 mai 2019, portant modification du statut juridique et des modalités d'organisation et notamment la création de l'EPIC « Office de Tourisme de Saintes et de la Saintonge », le Conseil communautaire désigne les membres du Comité de direction de l'EPIC. Ce dernier se compose d'un collège de 13

conseillers communautaires et d'un collège de 11 membres représentant les acteurs socio-professionnels du territoire.

Les statuts de l'EPIC « Office de Tourisme de Saintes et de la Saintonge » et notamment l'article 2 « Organisation & désignation des membres » prévoient la désignation des membres du Comité de Direction de l'EPIC par le Conseil communautaire de la CDA de Saintes. Ces représentants ont été désignés par le Conseil Communautaire le 30 juillet 2020 et mis à jour le 1^{er} février 2023.

Un membre du collège des acteurs socio-professionnels de l'EPIC « Office de Tourisme de Saintes et de la Saintonge » a présenté sa démission :

- Mme Anne Châtel - Représentante des hébergeurs et restaurateurs

Les statuts de l'EPIC « Office de Tourisme de Saintes et de la Saintonge » et notamment l'article 4 prévoient le renouvellement des membres sortants.

Le Comité de Direction de l'EPIC « Office de Tourisme de Saintes et de la Saintonge » par délibération n°2023-17 en date du 10 juillet 2023 propose au Conseil Communautaire 1 nouvelle candidature pour permettre le renouvellement de ce membre sortant au sein du collège des acteurs socio-professionnels", il s'agit de :

- M. Philippe Gault (Philippe Gault Traiteur & Restaurant) comme représentant des hébergeurs et restaurateurs

Les autres membres restent inchangés.

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 5216-5 I- 1° et L.2121-21,

Vu le Code du Tourisme, et notamment les articles L. 133-1 à L. 133-4, R. 133-3,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2023, et notamment l'article 6, III, 1°), relatif au tourisme,

Vu la délibération n° 2019-64 du Conseil Communautaire en date du 23 mai 2019 portant modification du statut juridique et des modalités d'organisation et notamment la création de l'EPIC « Office de Tourisme de Saintes et de la Saintonge »,

Vu la délibération n°2020-143 du Conseil Communautaire en date du 30 juillet 2020 portant désignation des représentants de la CDA de Saintes au sein de l'EPIC "Office du Tourisme de Saintes et de la Saintonge",

Vu la délibération n°2021-85 du Conseil Communautaire en date du 8 juin 2021 portant sur la désignation d'un représentant de la CDA de Saintes (M. Patrick Payet) au sein du Collège des conseillers communautaires de de l'EPIC "Office du Tourisme de Saintes et de la Saintonge",

Vu la délibération n°2023-3 du Conseil Communautaire en date du 1^{er} février 2023 portant sur le renouvellement de trois membres sortants et par conséquent des nouveaux représentants (Mme Claudine Mathé-Brillouet, Mme Marie Fafin, M. Bertrand Gazeau) au sein du collège des acteurs socio-professionnels de l'EPIC "Office du Tourisme de Saintes et de la Saintonge",

Vu les statuts de l'EPIC « Office de Tourisme de Saintes et de la Saintonge » et notamment les articles 2 et 4 relatifs à l'organisation et à la désignation des membres et à leur renouvellement,

Considérant la démission d'un membre du collège des acteurs socio-professionnels de l'EPIC « Office de Tourisme de Saintes et de la Saintonge »,

Considérant la nécessité de conserver à 24 le nombre de membres actifs de l'EPIC « Office de Tourisme de Saintes et de la Saintonge », soit un collège de 13 Conseillers communautaires représentant la CDA de Saintes et un collège de 11 membres représentant les acteurs socio-professionnels du territoire désignés par délibération du Conseil communautaire de la CDA de Saintes, sur proposition du Président de la structure,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **de valider** le renouvellement d'un membre sortant désigné ci-dessus.
- **de désigner** M. Philippe Gault (Philippe Gault Traiteur & Restaurant) comme représentant des hébergeurs et restaurateurs au sein du collège des acteurs socio-professionnels du Comité de Direction de l'Office du Tourisme de Saintes et de la Saintonge, les autres représentants demeurant désignés par les délibérations du conseil communautaire n° 2020-143 du 30 juillet 2020 et n° 2023-3 du 1^{re} février 2023 susvisées.
- **de charger** Monsieur le Président de la notification de la présente délibération à l'Office du Tourisme de Saintes et de la Saintonge.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte, au scrutin secret, à l'unanimité l'ensemble de ces propositions par :

- 53 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention
- 2 élus ne prennent pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

M. Cyrille BLATTES

Pour extrait conforme,
Le Président,
12 Bd Guillet Maillet
17100 SAINTES
de Saintes
Bruno DRAPRON



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.